

« Le comportement délinquant est contagieux » : nouvelle étude

Enquête menée sur 20 ans par des chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Université de Gênes.

Titre de l'article original :

Gatti U., Tremblay R. E., Vitaro F. : « Iatrogenic effect of juvenile justice », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 2009

Umberto Gatti est chercheur à l'Université de Gênes (Italie), et Richard E. Tremblay et Frank Vitaro sont chercheurs à l'Université de Montréal/du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine (Canada).

Cette étude a été financée par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Fonds de la recherche en santé du Québec, le Fonds de recherche sur la société et la culture, et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Pour en savoir plus :

Journal of Child Psychology and Psychiatry: <http://www.wiley.com/bw/journal.asp?ref=0021-9630>

Résumé :

Les jeunes hommes impulsifs de famille pauvre qui sont insuffisamment encadrés et qui ont des camarades déviants sont plus susceptibles de commettre des actes criminels qui les mènent au tribunal de la jeunesse, selon une nouvelle étude publiée dans le *Journal of Child Psychology and Psychiatry*. La conclusion la plus étonnante tirée de cette étude, menée pendant 20 ans par des chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Université de Gênes, est la manière dont l'aide fournie par le système judiciaire pour les jeunes accroît le risque que les jeunes hommes se livrent à des activités criminelles au début de l'âge adulte. « Le risque d'avoir des démêlés avec la justice à l'âge adulte augmentait de près de sept fois chez les jeunes hommes qui étaient passés par le système judiciaire pour les jeunes, comparativement à ceux qui avaient des antécédents similaires sans jamais avoir fait face à la justice », affirme Richard E. Tremblay, un des coauteurs de l'étude, professeur en psychologie, pédiatrie et psychiatrie à l'Université de Montréal et chercheur au CHU Sainte-Justine. L'équipe de recherche s'est intéressée à des jeunes hommes à risque d'avoir un comportement délinquant. Ils ont recruté des participants à partir de la maternelle de 53 écoles issues des quartiers les plus pauvres de Montréal. Quelque 779 de ces jeunes ont été interrogés chaque année, entre l'âge de dix ans et l'âge de dix-sept ans. Au milieu de la vingtaine, 17,6 % des participants avaient un casier judiciaire de délinquant adulte pour des infractions comprenant notamment homicide (17,9 p. 100), incendie criminel (31,2 %), prostitution (25,5 %), possession de drogue (16,4 %) et conduite avec facultés affaiblies (8,8 %). « Plus l'aide fournie par le système judiciaire pour les jeunes était intense, plus ses résultats étaient négatifs, souligne le professeur Tremblay. Nos conclusions sont d'autant plus importantes que le système judiciaire pour les jeunes au Québec a la réputation d'être parmi les meilleurs. La plupart des pays consacrent des ressources financières considérables aux programmes et aux établissements qui regroupent des jeunes déviants afin de leur venir en aide. Le problème, c'est qu'un comportement délinquant est contagieux, en particulier chez les adolescents. Le fait de mettre ensemble des adolescents déviants crée une culture de la déviance, qui accroît la probabilité d'un comportement déviant permanent. »

« Il existe deux solutions à ce problème, ajoute le professeur Tremblay. La première est la mise en œuvre de programmes de prévention avant l'adolescence, lorsque les enfants à problème sont plus réceptifs. La deuxième consiste à réduire au minimum la concentration de jeunes à problèmes dans les programmes judiciaires pour les jeunes, ce qui réduit le risque de contamination par les pairs. »